

CIRCULAIRE 006-19
Le 8 janvier 2019

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Kinder Morgan Canada Limited (KML)
Regroupement d'actions (Suivi)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 004-19 et de l'avis aux membres No. 2019-010 publiés le 7 janvier, 2019, le prix de clôture de Kinder Morgan (TSX: KML), en date du 7 janvier 2019, est fixé à 4.98 \$ CA par action. En conséquence, le nouveau livrable par contrat KML1 sera le suivant :

**NOUVEAU LIVRABLE
PAR CONTRAT :**

33 actions ordinaires de Kinder Morgan Canada Limited (KML) et une considération en espèces de 1.6434 \$ CA l'équivalente à 0,33 action ordinaire (0.0033 x 100) de Kinder Morgan Canada Limited (basé sur le prix de clôture de KML du lundi, le 7 janvier 2019).

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 004-19 et dans l'avis aux membres No. 2019-010 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers